

VIDE GRENIERS

Dimanche 30 août 2026

De 8 heures à 18 heures

Tarif des emplacements 2 € le mètre linéaire.

Emplacement de 4 mètres minimum

REGLEMENT

1 – L'installation des exposants se fera uniquement de 6 heures à 8 heures **les véhicules devront impérativement être enlevés sitôt les stands montés.**

2 – Aucune entrée ou sortie ne sera admise après 8h00 et ce jusqu'à 18h30

3 – Pour les exposants dont les numéros seront placés devant des habitations, les trottoirs et portes d'entrées devront être dégagés pour laisser le libre passage aux habitants des maisons.

A l'issue de la manifestation, les lieux devront être laissés propres et tous les détritrus ramassés.

4 – Pour une bonne entente entre exposants et riverains, il est strictement interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les portes, volets et grillages.

5 – **Le paiement devra impérativement être joint à la demande de réservation, qui ne sera prise en compte qu'à réception du dossier complet.**

Le non respect du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate des contrevenants.

Aucun remboursement ne sera effectué après la prise en compte de l'inscription.

Aucune demande d'installation ne sera prise en compte après le 25 Août.

Pour tous renseignements, s'adresser en Mairie :

Tel : 09.71.31.24.71 (après-midi ou samedi matin uniquement) ou 06.45.54.83.28

Email : secretariat.mairie.jarmenil@orange.fr

COMMUNE DE JARMENIL

Vide Greniers du dimanche 30 août 2026 Autorisation Municipale

Demande d'occupation du domaine public

NOM :

Prénom :

Né le : A :

Adresse complète :

N° de téléphone :

Nombre de mètres souhaités : emplacement de 4ml minimum :

2 € le ml X mètres =

Pour les professionnels : date et lieu de délivrance de la carte 3 volets

.....

(joindre impérativement la photocopie de la carte 3 volets)

Pour les particuliers : n° date et lieu de délivrance de la carte

d'identité.....

(joindre impérativement la photocopie de la pièce d'identité fournie lors de l'inscription).

Inscriptions dans la limite des places disponibles. Les emplacements seront octroyés par la Mairie dans l'ordre d'arrivée.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,....., déclare participer à titre exceptionnel en qualité de

- vendeur non commerçant au vide-greniers organisé par la commune de Jarménil
- vendeur professionnel

Je reconnais avoir été informé, lors de mon inscription, que les participations des particuliers à ce type de manifestation étaient limitées à deux par année civile.

Je déclare avoir participé au cours de l'année 2025 au vide-greniers

de :

Que les objets exposés sont réellement ma propriété et qu'ils n'ont pas été récemment achetés dans le but d'être revendus dans les foires.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement.

Date et signature du demandeur :

Aucune inscription ne sera enregistrée si le dossier n'est pas complet (présent imprimé et paiement). Tout règlement par chèque doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Aucun remboursement ne sera effectué après la prise en compte de l'inscription.